

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

Séance du 15 mai 2025

Nombre de membres en exercice :	10	Date de la convocation :	9 mai 2025
Nombre de membres présents :	07	Date de l'affichage :	9 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel, Adjoint, Mme RAUX Bernadette, M. LEMERCIER Jérôme, M. CHALUMEAU Miguel, M. LOINSARD Loïc et M. HERIVEAU Ludovic, M. BATARD Franck et Mme BASTARD Virginie

Absents excusés : M. GARNIER Jérôme

Secrétaire de séance : Mme BASTARD Virginie

FINANCES

❖ **N°2025/1 – Encaissement du chèque de remboursement de l'assurance**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Autorise M. le Maire à encaisser le chèque de l'assurance GROUPAMA d'un montant de 3 733,93 euros
Autorise M. le Maire à signer tous documents s'y apportant

❖ **N°2025/2 – Acquisition d'équipement divers**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Valide le devis de SAS FOURNIER pour un montant de 973.50 euros.
Autorise M. le Maire à signer tous documents s'y apportant.

❖ **N°2025-3 - Devis chauffage SARL CHALUMEAU 13 rue du Cormier**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Valide le devis de Sarl MIGUEL CHALUMEAU d'un montant de 2 087.06 euros
Autorise M. le Maire à signer tous documents s'y apportant.

❖ **N° 2025/4 - Vente du caveau provisoire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'autoriser M. le Maire à vendre le caveau provisoire au prix de 950 euros
Autorise M. le Maire à signer tous documents s'y affèrent.

CANTINE MUNICIPALE

❖ **Cuisine centrale**

M. le Maire signale l'organisation d'une réunion le 24 avril 2025 à la mairie de Cossé-le-Vivien sur le projet de constitution d'un Groupement d'Intérêt Public entre la Commune de Cossé-le-Vivien et ses partenaires afin d'assurer un meilleur fonctionnement de la cuisine centrale.

AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA FORGE

❖ Aménagement LAFORGE- Ecoquartier accompagnement CEREMA.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, que dans le cadre du projet d'écoquartier, une formation avec la DGALN à Laval, sera organisée le 16 et 17 juin 2025 sur la participation citoyenne dans les projets d'aménagement durable.

❖ N° 2025/5 – Vente du logement 9 rue de Normandie accord à 35 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve que le prix du logement situé 9 rue de Normandie, soit fixé à 35 000 euros.

Décide de vendre le logement situé 9 rue de Normandie, composé d'une maison individuelle et de terrain, parcelle de 7 à 20ca cadastré section A n° 706, issue de la division de la parcelle A n° 668.

Dit qu'il sera stipulé, dans la promesse de vente, des conditions suspensives relatives au financement et aux autorisations d'urbanisme à obtenir pour la réalisation du projet de l'acquéreur.

Autorise M. le Maire à signer tous documents liés à la vente du bien et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente.

LOGEMENTS

❖ N° 2025/8 Logement- 15 rue du Cormier : proposition d'achat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve que le prix du logement situé 15 rue du Cormier, soit fixé à 75 000 euros

Décide de vendre le logement situé 15 rue du Cormier, qui est une maison de type 4, parcelle n°358.

Autorise M. le Maire à signer tous documents liés à la vente du bien et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente.

OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES

❖ N° 2025/9 – Ombrières photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix « pour » :

ATTRIBUE l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) à la société Energie Mayenne.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VIE ASSOCIATIVE

❖ Journée de la Saint Paterne

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la journée de la Saint-Paterne a été annulée faute de participants suffisants et souhaite revoir l'organisation de cette journée.

❖ Les Mouillotins

M. Christel GÉGU expose le dossier de présentation et de sécurité de l'organisation du festival :

- une affluence maximale de 2998 personnes sur 2 jours
- un agent SSIAP2 est missionné pour assurer la sécurité incendie pendant le festival
- le site sera gardé du 6 au 7 juin par une société privée
- les horaires : vendredi 6 et samedi 7 juin de 19h à 3h45
 - l'entrée est payante au tarif de 12€ / 16€ sera mise en place pour les soirées du vendredi et du samedi.
- implantations :
 - > 2 parkings publics gratuits pour les festivaliers et les familles (route de Méral et La Forge)
 - > 1 parking artistes rue du Cormier
 - > 1 camping public route de Méral ou à La Forge
 - > accès concert : au croisement du passage du cormier et de la D32
 - > espace festival : 1 scène, 1 zone bar, 1 zone restauration, village artiste à la salle
- circulation :

- > circulation interdite sauf organisateurs, bénévoles du croisement de la route de Laubrières jusqu'au chemin du Pallouis
- > circulation à sens unique de St-Poix à Méral
- > circulation libre (route de Laubrières, Livré-la-Touche, Le Pertre et Montjean
- > déviations entre « le rendez-vous des chasseurs » de Cuillé et la route de Le Pertre et entre les routes de Méral et Montjean

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ Comptes-rendus du Conseil communautaire du 24 mars 2025

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire porte à la connaissance des élus que l'entreprise SECHE qui organise une visite sur leur site à destination des élus de la communauté de commune du Pays de Craon le 21 mai 2025.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les Boucles de la Mayenne passeront dans la commune le 30 mai 2025.

M. le Maire porte à la connaissance la visite d'un technicien de la SOCOTEC le vendredi 9 mai 2025, pour la vérification des équipements sportifs et des aires de jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H17.

Fait à Saint-Poix,
Le 23 mai 2025
Le Maire
Clément BEUCHER

